RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 28 AOUT 2015

portant désignation de représentants de l'État auprès d'organismes nationaux bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif à la qualification d'instituts techniques agricoles ou agro-industriels ;

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés représentants de l'État pour le développement agricole et rural, en remplacement des représentants nommés antérieurement au présent arrêté :

- Mme MEA (Florence) (direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), auprès de l'Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI),
- M. GUYOT (Thomas) (direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), auprès de l'Institut de l'élevage,
- Mme MEA (Florence) (direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), auprès de l'Institut du porc (IFIP),

- M. SEVERAC (Marc) (direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), auprès de l'Institut technique de la betterave (ITB).

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait à Paris, le 28 AOUT 2015

Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS